

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019 A 19 HEURES
ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire déclare la séance du conseil municipal du 13 mai 2019 ouverte.

Absents excusés : Mr Thierry PONTIER, Mme LEVERT Véronique.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Louis MÉCHIN.

En préalable, Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour, les 2 sujets suivants :

- Fonds de Solidarité pour le Logement 2019.

- SDE 18 Plan de financement concernant l'extension de l'éclairage public correspondant à la construction de la nouvelle école.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces deux ajouts à l'ordre du jour.

FINANCES :

Situation exposée par Monsieur le maire :

- Budget communal : - Etat des finances au 10 mai 2019

Fonctionnement :	Dépenses :	- 274 101.99	€uros
	Recettes :	+ 215 402.90	€uros
	Déficit :	- 58 699.09	€uros
	Excédent antérieur :	+ 361 927.79	€uros
	Total :	+ 303 228.70	€uros
Investissement :	Dépenses :	- 694 313.62	€uros
	Recettes :	+ 1 685 473.36	€uros
	Excédent :	+ 991 093.73	€uros
	Déficit antérieur :	- 82 093.73	€uros
	Excédent :	+ 909 066.01	€uros

- Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris.

Monsieur le maire informe que l'Association des Maires de France (AMF) appelle les communes à être solidaire de la restauration de Notre-Dame de PARIS.

Après débat, le conseil municipal estime qu'en l'absence de visibilité sur le projet de reconstruction aussi bien au point de vue architectural que financier et de planning, il ne souhaite pas encore voter une subvention.

La participation de notre commune sera réexaminée à la lumière de l'évolution du dossier.

- Demande d'Aide Financière

Monsieur le maire fait état d'une demande d'aide financière formulée par le travailleur social polyvalent de notre secteur. Il s'agit de prendre en charge le coût de ramassage des ordures ménagères au titre du 2^{ème} semestre 2018 d'un montant de 92.98 € pour un ménage qui se trouve dans une situation précaire.

Après délibération, le conseil municipal par 3 voix POUR et 8 ABSTENTIONS n'accepte pas cette prise en charge dans l'immédiat.

Le conseil précise qu'il souhaite mettre en place une vraie méthodologie afin de permettre une prise en charge équitable des dossiers qui pourront lui être soumis.

- Décision Modificative n°1 : Transfert de compte

Monsieur le maire informe que, lors de l'établissement du budget prévisionnel, le montant des travaux de mise en place du plateau surélevé route d'Henrichemont a été inscrit au compte 2315 pour un montant de 35 935.00 €. Ce montant aurait dû être inscrit au compte 2151.

En conséquence, il y a lieu de transférer ce montant au compte 2151.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise à effectuer cette opération.

- Fonds de Solidarité pour le Logement 2019

Monsieur le maire informe que, suite à la convention signée entre le Département et la Commune, le soutien apporté par le Fonds de Solidarité pour le Logement aux administrés de la commune en 2018 a été :

Eau : 3 ménages, pour un montant total de 387€

Energie : 7 ménages pour un montant total de 1 670 €

Logement : 4 ménages pour un montant total de 1 999.50 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de contribuer à ce fonds pour 516,00 € au titre de 2019.

- Budget assainissement : Etat des finances au 10 mai 2019

Fonctionnement :	Dépenses :	- 42 482.75	€uros
	Recettes :	+ 52 817.60	€uros
	Excédent :	+ 10 334.85	€uros
	Excédent antérieur :	+ 159 229.42	€uros
	Total :	+ 169 564.27	€uros
Investissement :	Dépenses :	- 36 138.16	€uros
	Recettes :	+ 39 258.00	€uros
	Excédent :	+ 3 119.84	€uros
	Excédent antérieur :	+ 24 189.94	€uros
	Excédent :	+ 27 309.78	€uros

AFFAIRES GENERALES :

- Recomposition des conseils communautaires dans la perspective des élections municipales et communautaires de mars 2020.

Monsieur le maire fait lecture et commentaires du " tableau de synthèse - reconstitution du conseil communautaire " qui impacte le nombre de sièges et leur répartition conformément à l'accord local, dans les conditions prévues au I – 2° ou VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT ou selon l'accord de droit commun prévues aux II à V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

La CCTHB propose de répartir les sièges selon l'accord local.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette reconstitution sur la base de l'accord local tel que présenté.

- Approvisionnement en eau sur la borne verte

Monsieur le maire informe qu'une entreprise souhaite pouvoir s'y approvisionner lors de travaux.

Après renseignements pris auprès de VEOLIA, il précise qu'il nous est possible de refacturer l'eau consommée à condition qu'à chaque ponction les index de consommation soient relevés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition de prélèvement et facturation.

- SDE18 : devis complémentaire pour l'extension de l'éclairage public

Monsieur le maire informe que, afin de pouvoir finaliser l'installation de l'éclairage public chemin de la Milleterie, le SDE18 a dû faire curer les fossés pour un montant global de : 3 701.88 €. Ce montant est couvert à 50% par notre prestataire. La participation demandée à la commune se situe donc à : 1 850.94 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à conclure cette opération.

- SDE 18 : Renouvellement de la convention du Pack Energie

Monsieur le maire informe que cette convention avec le SDE18 arrive à l'échéance de ses 4 ans et qu'il est nécessaire de se positionner pour un éventuel renouvellement de même durée.

Il donne lecture des principaux points de cette convention et de notre intérêt à sa reconduction.

Il précise que Mr François CHABOT, maire-adjoint est l'actuel " élu- référent " pour le suivi de cette convention.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention définissant les modalités de mise en œuvre et reconduit Mr François CHABOT dans son rôle de référent.

- SDE 18 : Plan de financement concernant l'extension de l'éclairage public correspondant à la construction de la nouvelle école.

Monsieur le maire informe qu'il nous faut reprendre cette dépense initialement incluse dans le plan de financement global de l'école pour pouvoir présenter ce même projet en direct et bénéficier ainsi de la subvention à laquelle nous pouvons prétendre auprès du SDE18.

Le montant prévisionnel de la prestation s'élève à 25 174.54 € et il est demandé une participation de 12 587.27 € à la commune après subvention de 50%.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le devis correspondant

- CCTHB : Transfert à la CCTHB des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Monsieur le maire informe que la CCTHB ne disposant pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées, il est préférable d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la Communauté.

Il rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait ce transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020 et que la loi du 3 août 2018 a donné aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert sous certaines conditions dont l'une, impérativement avant le 1^{er} juillet 2019.

Il est donc proposé au conseil :

- de s'exprimer contre le transfert à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au 1^{er} janvier 2020, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.
- d'autoriser Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil apprécie la possibilité de ce report qui va lui permettre de mener à bien la réhabilitation du réseau d'assainissement et espère que l'autre condition à remplir, à savoir la minorité de blocage au niveau CCTHB, sera atteinte.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal se prononce contre ce transfert et autorise Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à son exécution.

- Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Monsieur le maire donne lecture de la communication faite sur proposition de la Fédération Hospitalière de France quant à la situation du système de santé dans notre pays et de ses préconisations pour l'amélioration de cet ensemble. Le conseil municipal prend acte de cette lecture.

- Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le maire, conformément à la délégation qui lui a été accordée, informe qu'il n'a pas préempté sur :

La parcelle C n°589 située 7 route de Bourges d'une superficie de 24a 10ca,
La parcelle B n°880 située 2 Chemin de la Benoiserie pour une superficie de 24a 84ca.

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS

Monsieur François CHABOT maire-adjoint, informe et commente le tableau récapitulatif des propositions de subventions 2019 suite aux réunions de la Commission Communication et Associations.

Cinéma Rural - Foyers Ruraux	914,80 €
Assoc Scol Sport	300,00 €
Feu d'artifice - Comité des fêtes	4 600,00 €*
ADMR	80,00 €
FACILAVIE	80,00 €
Fourrière animaux - SBPA MARMAGNE	414,80 €
ABC	200,00 €
ADSL	200,00 €
Allogny Patrimoine	350,00 €
Chorallogny	250,00 €
Cyno Pattes	200,00 €
Les Souris Récréatives	250,00 €
CBBK	250,00 €
APE	300,00 €
Les Amis de la Bibliothèque	155,00 €
Ecurie Bourges Centre	500,00 €
FSE St-Doulchard	50,00 €
Anciens Elus du Canton	30,00 €
TOTAL	10 524 ,60 €*

Après délibération et par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le conseil municipal accepte ces subventions dont une subvention exceptionnelle supplémentaire de 1 400,00 € * attribuée au Comité des Fêtes pour l'organisation du 30^{ème} feu d'artifice.

Monsieur François CHABOT maire-adjoint, donne quelques précisions en matière de sécurité sur l'organisation du feu d'artifice du 6 juillet prochain.

Il informe d'autre part que, le parcours des sens prévu en forêt par l'APE le 19 mai prochain est reportée vraisemblablement au 25 septembre 2019.

Monsieur le maire lève la séance à 19h40,